



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE  
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2023-012

Séance du jeudi 23 février 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-trois février à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt trois septembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

**Nombre de Membres**

Afférents au CC : 36

En exercice : 24

Ayant pris part à la  
délibération : 31

**Présents :** Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Henri VIAULES, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Monsieur Éric THIELE (*suppléant*), Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE.

**Excusées donnant procuration :** Monsieur Jean-Pierre LESCURE donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Françoise HOULES donnant procuration à Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Pascal THIERY donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC donnant procuration à Madame Nathalie FABRE, Madame Anna CALS donnant procuration à Madame Isabelle SOULET.

**Excusés :** Madame Ambre SOULARD, Monsieur Raoul DE RUS, Monsieur Frédéric GAU, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET.

**Secrétaire de Séance :** Madame Nadège BARTHE DE LA OSA.

***Objet de la délibération : Autorisation d'engagement des dépenses  
d'investissement préalablement au vote du Budget Primitif 2023***

Monsieur le Président informe l'assemblée que selon l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril (*ou jusqu'au 30 avril l'année du renouvellement des organes délibérants*), en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il propose donc de recourir à cette possibilité dans l'attente du vote du Budget Primitif 2023 étant précisé que l'autorisation porte sur le montant et l'affectation des crédits suivants :

**- Budget Principal :**

Chapitre 20 : 67 120 € X 25 % = 16 780,00 €

Chapitre 204 : 150 810€ X 25 % = 37 702,50 €

Chapitre 21 : 203 400 € X 25 % = 50 850,00 €

Chapitre 23 : 2 255 000 € X 25 % = 563 750,00 €

**- Budget Annexe Ordures Ménagères :**

Chapitre 21 : 80 000,00 € X 25 % = 20 000,00 €

Chapitre 23 : 54 000,00 € X 25 % = 13 500,00 €

**- Budget Annexe Eau :**

Chapitre 21 : 194 000,00 € X 25 % = 48 500,00 €

**- Budget Annexe Assainissement :**

Chapitre 21 : 242 000,00 € X 25 % = 60 500,00 €

Chapitre 23 : 370 000,00 € X 25 % = ~~92 500,00~~ €

Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Affiché le 06/03/2023

ID : 081-200034049-20230223-2023\_012-DE

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, autorise l'engagement des dépenses d'investissement susvisées préalablement au vote du Budget Primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE



**Communauté  
de Communes  
Centre Tarn**

La Secrétaire de séance,

Nadège BARTHE DE LA OSA

